Conseil communal
de et à
1660 Château-d'Oex

Château-d'Oex, le 10 octobre 2017
Greffe_0135 Communications éditées_dhe

Gestion des laves torrentielles

Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

En acceptant le préavis No 06/2011, le Conseil communal de Château-d'Oex accordait un important crédit pour la participation financière communale à l'Entreprise de correction fluviale (ECF) du ruisseau des Bossons et pour divers travaux d'entretien du torrent de la Leyvra.

Dans un premier temps, diverses mesures ont été réalisées en traversée de Château-d'Oex. Dans un second temps, deux ouvrages de gestion des laves torrentielles ont été construits en amont du village, sur les torrents de la Leyvra et des Tenasses. Lors de sa demi-journée technique du 23 mai 2017, la Commission gestion-finances s'est rendue sur ces deux sites, afin de se rendre compte de l'importance de ces travaux.

Le vendredi 18 août 2017, aux environs de 18 h 00, un violent orage s'est abattu sur le Pays-d'Enhaut et nous a permis de vérifier l'efficacité de ces ouvrages, plus particulièrement celui situé sur le torrent de la Leyvra, puisque ce sont environ 4'000 m3 de matériaux qui ont été retenus.

Plusieurs niches d'érosion se sont créées en aval de l'ouvrage et l'enrochement posé vers le pont pédestre des Récardets a ses fondations qui sont bien visibles. Sans cette retenue de matériaux, les dégâts en aval seraient bien plus conséquents.

Les travaux de déblaiement ont été exécutés dans l'urgence, y compris mais dans une moindre mesure, dans le secteur de la Vausseresse.

Le devis estimatif de ces travaux se monte à CHF 400'000.00. La participation financière de la commune sera d'environ CHF 20'000.00, après déduction d'une subvention du Canton de Vaud (60%) et de la Confédération (35 %). Cette participation est prévue au budget dans le compte « Entretien des cours d'eau ».

La municipalité.